

Mme Marinette BRULÉ Commissaire enquêtrice

Dossier suivi par : Audrey LIEVAL : +33 (0)3 27 51 51 87 @: audrey.lieval@symea.net

Valenciennes, le 27 septembre 2023

Objet: Avis sur la modification du PLU de Neuvilly

Madame la Commissaire enquêtrice,

Les modifications proposées dans le PLU de Neuvilly sont compatibles au SAGE de l'Escaut.

Nous souhaitons néanmoins rappeler que le SAGE souhaite voir un certain nombre d'éléments dans les documents d'urbanisme dans le cadre d'une mise en compatibilité, si cela n'y figure pas :

- protection des zones humides
- préservation de la ripisylve
- intégration et protection des axes de ruissellement, des zones d'accumulation des ruissellements et parcelles stratégiques, ainsi que la protection des haies permettant de limiter les ruissellement
 - protection des zones naturelles d'expansion des crues.

Il est aussi fortement recommandé d'annexer aux PLU le zonage d'assainissement et les zonage des eaux pluviales.

Vous en souhaitant bonne réception, je vous prie d'agréer, Madame la Commissaire enquêtrice, l'expression de mes plus sincères salutations.

Le Président de la CLE, Georges FLAMENGT

Espaul